

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 13 décembre 2022 à 14h sur le site de Landivisiau

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen	X	X
	LAVIEC Jérémy	X	X	MESGOUEZ Patrick		
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion			KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M. Françoise	X	X	ROBIN Nelly	X	
	CONAN Maggy			GRONDIN Agnès		
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole		

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie	X	X
	LE BORGNE Jacques	X	X	MONFORT Franck	X	
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	
	KEROUANTON Céline	X	X	VIMFLES Justine	X	
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	X
	LUCAS Thomas	X	X	LE LANN Philippe	X	

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT		
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	

Assistent à la réunion :

Mme Dominique GUENNEUGUES, Responsable du Pôle Sanitaire sur Brest

Mme Estelle RIBEREAU, CGS

Mme Valérie ROUXEL, Directrice administrative et financière

Mme Maryse DELDICQUE, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Mardi 13 décembre 2022 à 14h00

Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2022*.
2. Avis sur le plan de développement des compétences 2023*.
3. Calendrier des instances 2023.
4. Information sur la hausse des tarifs.
5. Retour commission activités sociales et culturelles.
6. Information sur les départs et les recrutements du dernier trimestre 2022.

Pôle Sanitaire

7. Avis sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et le Plan Global de Financement Pluriannuel 2023-2027*.
8. Avis sur les grilles horaires du service bio nettoyage du site de Perharidy*.
9. Avis sur les grilles horaires des agents des services logistiques du SSR Polyvalent du site de Ty Yann*.
10. Avis sur les grilles horaires des agents des services logistiques du SSRS Addictologie du site de Ty Yann*.
11. Information sur le partenariat avec la Fondation AUB pour l'implantation d'une unité de dialyse.

Pôle Médico-social

12. Avis sur la procédure de reclassement d'un agent des services du Manoir de Keraudren.
13. Information sur le rappel Ségur du mois de mars 2021 pour les EHPAD de la Fondation.

Pôle Social

14. Présentation de l'appel à projet fratries.

La Secrétaire du CSE,

M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
du 13 décembre 2022
APPROUVÉ**

Début de la réunion : 14h05

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général, M. David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie, M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué au parcours de vie et de santé et de M. Eric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines.

Point 1 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2022

Aucune modification pour ce mois de décembre 2022.

Point 2 : Avis sur le plan de développement des compétences 2023

M. Eric ESNAULT annonce une présentation synthétique de ce plan ambitieux s'élevant à 653.000€ car certaines actions ne sont pas encore valorisées ; si tout était pris en compte, le montant total serait supérieur à ces 653.000€.

Les cotisations pour ce plan sont à hauteur de 2,2% de la masse salariale composés de 1% de contribution légale, 1% de contribution conventionnelle mutualisée et 0,2% supplémentaire versé par la Fondation de manière volontaire. Ci-dessous la répartition budgétaire par pôle.

Plan de développements des compétences 2023 - REPARTITION BUDGET PAR POLE - Contribution OPCO Santé 2,20 %

POLES	BUDGET PREVISIONNEL 2023 (CIFA estimatif)	TOTAL FORMATIONS PRIORITES 1	DONT TOTAL FORMATIONS SUR BUDGET CIFA 2023	DONT TOTAL FORMATIONS SUR BUDGET CNR (PREVISIONNEL 2023)	DONT TOTAL FORMATIONS SUR BUDGET SPECIFIQUES (PRO A, FMB...)	SUR-CHIFFRAGE PDC 2023 (DEPASSEMENT CIFA)
SANITAIRE	183 000 €	276 825 €	186 900 €	- €	89 925 €	3 900 €
RESSOURCES	53 268 €	82 155 €	58 752 €		23 403 €	5 484 €
SOCIAL	43 408 €	61 472 €	43 472 €	- €	18 000 €	64 €
MEDICO-SOCIAL	95 149 €	218 857 €	101 487 €	71 020 €	46 350 €	6 338 €
TRANSVERSAL	-	14 510 €	14 510 €	- €		14 510 €
TOTAL	364 829 €	653 819 €	405 121 €	71 020 €	177 678 €	30 296 €

Il sera possible également de recourir à des Crédits Non Reconductibles (CNR) ainsi qu'à des budgets spécifiques. Le total des actions de formation s'élève à 346 au total. Il est probable qu'il restera un reliquat financier de 2022 non utilisé à ajouter.

M. Jacques LE BORGNE demande comment est consulté le CSE sur les arbitrages qu'il a fallu faire puisque le nombre de demandes et le nombre d'acceptation est différent.

M. ESNAULT répond que la lettre de cadrage présente 3 niveaux de priorisation : les actions sont présentées à la commission formation et les accords dépendent des besoins des services.

Les grandes étapes de l'élaboration du Plan de Développement des Compétences 2023 se déclinent ainsi :

- 1) Recueil des orientations institutionnelles et des actions spécifiques par secteur et par service (Janvier 2022),
- 2) Diffusion de la lettre de cadrage présentant les orientations institutionnelles transversales et par pôles ainsi que les actions spécifiques à prioriser lors des entretiens (NI 22.080 du 18/03/2022),
- 3) Réaliser les entretiens professionnels en recensant les besoins de formation (du 01/03/2022 au 31/08/2022),
- 4) Pré-chiffrage du Plan de Développement des Compétences 2023 (30/09/2022),
- 5) Priorisation par les pôles au regard du budget (Octobre - Novembre),
- 6) Présentation en commission formation (06/12/2022),
- 7) Validation du Plan de Développement des Compétences 2023 (Décembre).

M. Jacques LE BORGNE indique qu'à une époque, les élus recevaient la liste de toutes les demandes faites par les salariés : il y avait de la transparence. Dans cette présentation, les élus ne savent pas quelles formations ont été refusées.

M. David COGEN et M. Eric ESNAULT répondent qu'il est possible de fournir un état détaillé des demandes si la commission formation le souhaite.

M. Jacques le BORGNE parle d'une salariée ayant 4 formations acceptées sur ce futur plan 2023.

M. ESNAULT dit que les situations sont vues au cas par cas par la commission formation et que tous les engagements de la Direction notifiés dans les accords d'entreprise ont été pris en compte.

Arrivée de Mme Dominique GUENNEUGUES à 14h25

Mme Fanny LE SANN s'interroge sur l'obligation de passer l'AFGSU, formation sur les gestes de secours : certains salariés ne sont pas inscrits pour cette formation alors qu'il le faudrait. Le maintien de ce diplôme est nécessaire.

Pour Mme Manon HUMILY, il n'y a pas d'obligation pour certains métiers mais les personnes diplômées depuis 2014 et l'ayant obtenu avec leur diplôme doivent renouveler leur validation tous les 4 ans.

M. ESNAULT répond que cette information doit être approfondie et va se renseigner pour les salariés concernés. Il évoque une formation sur le codage prévue pour 300 salariés.

Mme Claire BOURVEN dit que certains salariés se plaignent des délais de prévenance pour l'accord ou le refus de leur formation.

M. ESNAULT confirme que la communication sera faite rapidement.

Mme Michelle CREACH soumet ce point au vote :

POUR : 16 voix ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme CREACH indique qu'à partir de janvier 2023, Mme Cindy DERRIEN sera Représentante de Proximité à la place de Mme Gaëlle KERMAIDIC.

Point 9 : Avis sur les grilles horaires des Agents des Services Logistiques du SSR Polyvalent du site de Ty Yann

Mme Dominique GUENNEUGUES a refait un roulement car la Fondation peut à nouveau avoir un salarié par contrat aidé. L'amplitude du roulement a été revue sur 6 semaines au lieu de 12. Cela a

été travaillé plusieurs fois avec une réduction sur la longueur mais aussi une durée minimale de présence à 6h par jour au lieu de 4h. Il y aura 4 agents le matin et 2 l'après-midi. Une salariée en CUI a commencé la veille mais le Pôle emploi n'a pas finalisé son dossier pour l'instant.

Mme Claire BOURVEN trouve que la salariée qui effectuera 24 heures hebdomadaires sur 5 jours de travail n'a pas un planning favorable.

Mme Dominique GUENNEUGUES répond que cela représente 9 jours de travail par quinzaine et que la CUI concernée est tout à fait d'accord avec les horaires proposés car elle a 4 enfants.

M. Jacques LE BORGNE demande si tous les salariés ont signé favorablement.

Mme GUENNEUGUES affirme que oui.

Mme CREACH demande l'avis du CSE :

POUR : 14 voix ABSTENTION : 2 voix CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la grille proposée.

Point 10 : Avis sur les grilles horaires des Agents des Services Logistiques du SSR Addictologie du site de Ty Yann

Mme GUENNEUGUES parle d'un poste à 78% mais établi pour peu de temps car une salariée est en départ progressif à la retraite. Par contre le recrutement est effectué pour remplacer un départ définitif au 01/01/2023 avec énormément de candidatures pour ce poste.

M. Jacques LE BORGNE pense qu'il faudrait revoir le planning car une salariée va travailler 5 vendredis et 3 week-ends sur un roulement de 8 semaines alors qu'elle est à 78%.

Mme GUENNEUGUES répond que ce roulement est fait aussi de cette manière pour ne pas devoir travailler une nuit isolée car c'est trop compliqué. Elle rappelle que le week-end les nuits sont de 11 ou 12h. Ce déploiement est le seul moyen d'arriver au nombre d'heures à effectuer mensuellement. Le planning a été remis à la nouvelle salariée qui est très intéressée par ce poste.

Mme CREACH demande aux élus du CSE de voter :

POUR : 14 voix ABSTENTION : 2 voix CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la grille proposée.

**Départ de Mme Dominique GUENNEUGUES à 14h45,
et arrivée de Mme Estelle RIBEREAU**

Point 8 : Avis sur les grilles horaires du service bio nettoyage du site de Perharidy

Mme Estelle RIBEREAU parle des 3 agents travaillant 5 semaines sur 6 sur le locomoteur. Cette nouvelle grille est établie pour officialiser ce qui s'est pratiqué durant le Covid, à savoir : les patients n'allaient plus au self et les ASH du commun du soir devaient aller aider sur ce service locomoteur pour palier à la situation. Il semble plus logique de rebaser ces 3 postes sur ce service puisque cette situation perdure.

Il n'y a pas de changements majeurs sur cette grille puisque le temps de travail reste le même et les signatures sont favorables à l'unanimité.

Pour répondre à M. LE BORGNE, Mme RIBEREAU dit qu'il existe un seul horaire du matin, de 6h30 à

14h30, et un seul horaire du soir, de 12h30 à 20h. Les journées sont sur une amplitude de 7h30.

Mme Marion STEPHAN trouve dommage qu'avec ce changement de trame, on ne voit pas l'impact sur le pool.

Pour Mme RIBEREAU, il n'y a pas d'impact sur le pool. Elle indique que les plannings sont visibles dans les classeurs de chaque service.

Mme CREACH soumet ce point au vote :

POUR : 16 voix

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE est favorable à cette nouvelle grille.

Départ de Mme Estelle RIBEREAU à 14h55

Point 3 : Calendrier des instances 2023

	DATE	HEURE	INSTANCE	LIEU
JANVIER	26/01/2023	9h00	Commission Réclamations	SVL
JANVIER	24/01/2023	14h00	CSE	SVL
FÉVRIER	23/02/2023	9h30	Commission Réclamations	TY
FÉVRIER	09/02/2023	14h00	CSSCT	SVL
FÉVRIER	28/02/2023	14h00	CSE Santé	SVL
MARS	23/03/2023	9h30	Commission Réclamations	PERHARIDY
MARS	28/03/2023	14h00	CSE	SVL
AVRIL	20/04/2023	9h00	Commission Réclamations	SVL
AVRIL	25/04/2023	14h00	CSE	SVL
MAI	11/05/2023	14h00	CSSCT	SVL
MAI	25/05/2023	9h30	Commission Réclamations	TY
MAI	30/05/2023	14h00	CSE Santé	SVL
JUIN	20/06/2023	9h00	Commission Réclamations	PERHARIDY
JUIN	27/06/2023	14h00	CSE	SVL
JUILLET	25/07/2023	14h00	CSE	SVL
AOÛT	29/08/2023	9h30	Commission Réclamations	SVL
SEPTEMBRE	19/09/2023	14h00	CSSCT	SVL
SEPTEMBRE	26/09/2023	14h00	CSE Santé	SVL
SEPTEMBRE	28/09/2023	9h30	Commission Réclamations	TY
OCTOBRE	24/10/2023	9h00	Commission Réclamations	PERHARIDY
OCTOBRE	31/10/2023	14h00	CSE	SVL
NOVEMBRE	21/11/2023	14h00	CSSCT	SVL
NOVEMBRE	23/11/2023	9h30	Commission Réclamations	SVL
NOVEMBRE	28/11/2023	14h00	CSE Santé	SVL
DÉCEMBRE	12/12/2023	14h00	CSE	SVL
DÉCEMBRE	19/12/2023	09h00	Commission Réclamations	TY

Pour M. Franck MONFORT, il faudra peut-être réajuster en cours d'année mais pas de souci particulier.

Mme Michelle CREACH souhaiterait avoir les dates des différentes commissions qui n'apparaissent pas sur le document.

Point 11 : Information sur le partenariat avec la Fondation AUB pour l'implantation d'une unité de dialyse

M. Michel MOGAN présente le diaporama. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle autorisation, c'est plutôt une sécurisation sur le parcours de santé. La population venant en soin réside plutôt du côté de Plougastel. L'idée est d'être sur un calendrier d'implantation début 2023 sur le bâtiment F là

où se trouvent les bureaux des syndicats et du CSE.

La Fondation ILDYS détient sur son site de Ty Yann, un local nu au sein du bâtiment F, autrefois à usage de bureaux, de 5 pièces, d'une surface d'environ 60 m² dans laquelle l'installation d'une unité de dialyse est possible.

Le Fondation AUB SANTE a marqué son intérêt pour prendre à bail ce local nu.

La Fondation ILDYS et la Fondation AUB SANTE se sont rapprochées afin de convenir, dans les termes qui suivent, de l'occupation de locaux par l'AUB SANTE à partir de Janvier 2023 pour installer une unité de dialyse, sur le site de Ty Yann, dont la Fondation ILDYS est propriétaire.

M. Jacques LE BORGNE rappelle que ces bureaux ont déménagé plusieurs fois depuis la fusion avec le CHM de Perharidy. Ils ont fait le tour du site de Ty Yann en changeant régulièrement de place alors qu'actuellement leur situation sur le site est bien connue des salariés autant pour le CSE que pour les syndicats.

M. David COGEN parle d'une solution transitoire en attendant la construction du Pôle Enfance – Famille.

Mme la Présidente annonce un transfert provisoire dans le bureau du chef de service du Pôle Social derrière l'accueil administratif.

M. COGEN ajoute que les bureaux des syndicats seront par la suite dans les combles du bâtiment dans des locaux adaptés.

M. Jacques LE BORGNE et M. Franck MONFORT demandent à avoir une information officielle pour le futur déménagement.

M. Louis CASTEL émet également des réserves pour le déménagement des locaux syndicaux.

Pour répondre à Mme Sonia BODENES, Mme la Présidente précise que, seuls, les locaux seront loués à la Fondation AUB, le personnel appartient à cette Fondation.

Mme Manon HUMILY questionne sur le déplacement de patients du SSR Polyvalent ayant besoin de dialyse : qui s'occupera de les amener du service ?

Mme la Présidente répond que peu de patients du SSR seront pris en charge sur place. Ils continueront à être déplacés comme cela se fait actuellement.

Additif Point 2 : Retour sur le courrier adressé par les soignants du SSR Polyvalent à la Direction le 12 décembre 2022

Mme Michelle CREACH parle de plusieurs réunions ayant eu lieu et les salariés de ce service ont décidé d'écrire un courrier à la Direction.

La Direction ne l'a pas encore étudié puisque ce courrier leur est parvenu hier soir.

Mme Elisabeth STEPHAN se fait le porte-parole de ses collègues : toutes les catégories de personnel sont concernées par ce mal-être. Il est temps de faire quelque chose.

M. Eric ESNAULT et M. Matthieu DOUCHAIN ont échangé sur les difficultés rencontrées par ce service : un renfort d'aide-soignant de 7 heures par jour va se mettre en place, des contrats aidés CUI et CAE sont également en cours de recrutement. Un recrutement d'aide-soignante sur le pool a aussi été effectué. Des réponses seront apportées à court et moyen terme.

M. David COGEN ajoute que la Direction a conscience des difficultés qui reviennent régulièrement et d'un taux d'absentéisme important. Mme GUENNEUGUES recherche des candidatures pour pallier les absences et augmenter les renforts.

Il va falloir creuser sur l'organisation de ce service puisque comme pour le SSR Neuro à Perharidy, c'est un point qui revient souvent lors des différentes réunions. Il faut tenter de voir s'il serait possible de changer certaines tâches. La Direction aimerait traiter ce dossier assez rapidement avec une étude

sur les taches qui viennent déranger les soignants, IDE et aides-soignants. Certains établissements ont déjà étudié ce type de taches à répartir différemment. Des études seront menées sur la possibilité d'une répartition différente des taches et avoir les bonnes personnes aux bons endroits.

Mme Claire BOURVEN demande si ça pourrait être plutôt des créations de postes supplémentaires. Elle a été très touchée par ce que Elisabeth STEPHAN a dit lors du dernier CSE.

M. COGEN indique qu'un constat va être fait débouchant sur une nouvelle répartition des taches.

M. Jacques LE BORGNE parle de la continuité des soins mais également du bien-être au travail : il en a « marre » de rencontrer des gens qui vont mal sur la Fondation. C'est difficile de voir des salariés dans un tel état de stress, cela ne peut continuer. Il faut effectivement aller voir ce qui se passe et trouver des solutions rapidement.

Mme Elisabeth STEPHAN confirme que c'est un stress quotidien car c'est très compliqué, le travail est lourd, toujours des salariés attendus mais ne venant pas. Heureusement que l'équipe est soudée.

Mme Sonia BODENES parle de son expérience : pour avoir travaillé sur les sites de Ty Yann et de Perharidy, le constat est que les soignants de Ty Yann ont beaucoup plus de travail administratif à effectuer.

Mme la Présidente dit que la Direction a conscience de la souffrance des salariés du SSR Polyvalent.

Mme Justine VIMFLES demande si la Direction fera appel à un cabinet extérieur.

M. COGEN pense qu'il faut faire une évaluation réelle du déroulé d'une journée. Il faut travailler sur la sécurisation des personnes anciennes qui sont là puisque l'on voit bien que les CDD ne restent pas. Pour répondre à Mme Marion STEPHAN, M. DOUCHAIN et Mme GUENNEUGUES vont faire au plus vite.

Mme Nolwen LE ROUX revient sur le courrier des IDE de Kéraudren vu lors du CSE de novembre dernier et se rend compte leurs taches administratives sont nombreuses également. Si ce travail est mené sur le SSR Polyvalent, pourrait-il également s'appliquer à Kéraudren.

M. COGEN indique qu'il faut travailler sur plusieurs choses pour prendre les bonnes décisions et prendre un peu de recul pour l'arbitrage qui devra être pris.

Mme Elisabeth STEPHAN parle d'aides-soignantes du SSR Polyvalent ayant fait un travail de coordination courant 2022 ce qui avait bien aidé les IDE du service.

Mme Manon HUMILY évoque un problème de transport des patients avec très souvent l'interruption de la pause repas des IDE.

Mme la Présidente répond qu'il existe un réel problème de transport sur le bassin brestois et la Direction en a d'ailleurs averti l'ARS des difficultés rencontrées.

M. Franck MONFORT demande s'il serait possible de diminuer l'activité pendant un moment pour soulager les équipes du SSR Polyvalent.

Mme la Présidente répond que la Fondation a une responsabilité territoriale sur le parcours des patients. Les établissements de santé sont en extrême tension, les patients restent parfois 70h sur des brancards dans les couloirs de l'hôpital. Nous devons prendre notre part et soutenir les partenaires.

Mme Elisabeth STEPHAN se demande où vont les patients provenant des cliniques car la majorité des patients arrivant dans le service viennent du CHU. Auparavant cette population venait également au SSR Polyvalent.

Mme la Présidente précise que la Fondation privilégie les patients du CHU avec un profil qui a évolué puisque le SSR n'est pas une maison de convalescence. Les patients des cliniques privées sont adressés au Cap Horn à Landerneau.

M. Michel MOGAN ajoute qu'il y a eu au fil des années des modifications de prise en charge en HAD, par les services de soins à domicile. Cela modifie le profil des patients accueillis au SSR Polyvalent.

Pour M. Jacques LE BORGNE, il est important que M. DOUCHAIN aille rencontrer les équipes de ce service.

Mme la Présidente conclut ce point en répétant que la Direction est très attentive à ce qui se passe sur le terrain et qu'un travail va se mettre en place comme l'a dit M. COGEN.

Point 5 : Retour de la commission des Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Mme CREACH énonce les différents points vus lors de cette commission.

- Maintien des cartes cadeaux Noël enfant pendant le congé parental
- **Bons cadeaux Noël 2022, délai de présence CDD et nouveaux CDI**
3 mois d'ancienneté au 30/11 avec présence au moment de la distribution
- **Billetterie îles**
Compagnie Océane, 25€/adulte au lieu de 35€ pour le CSE soit 23,50€ pour le salarié, 15€/enfant au lieu de 25€ (-18 ans) pour le CSE soit 13,50€ pour le salarié
Bon d'échange, appeler pour réserver au moins 1 semaine à l'avance, un numéro lui sera donné et il échangera son bon contre un billet au guichet le jour du départ. Validité d'un an
Ile de Batz : 8€ AR adulte, 5€ AR enfant pour le CSE soit 6,50€/adulte et 3,50€/enfant
Les tickets n'ont pas de date
Nous pouvons vous établir une attestation de paiement lors de l'achat des tickets.
Pen ar bed, 27€/adulte au lieu de 36€ et 38€ hors juillet et août (36€) soit 25,50€ pour le salarié.
20€/enfant (-17 ans) au lieu de 22€ soit 18,50€ pour le salarié, validité de 2 ans
- **Prestations CSE couple salariés**
Les couples bénéficient désormais des mêmes prestations puisqu'il ne peut y avoir de discrimination entre les salariés
- **Prise en charge stage enfant (mini-camp)**
Les salariés pourront bénéficier d'une prise en charge du CSE pour les stages des enfants pendant les vacances scolaires sous conditions qu'il y ait au moins une nuitée comme les mini-camps.
- **Plein air vacances**
Augmentation des tarifs du camping Le Colomba en Corse, changement avec surclassement au Tikiti
- **Bons esthétiques**
La prestation n'étant pas réglementaire, les bons esthétiques ne seront pas reconduits. Cependant une convention de partenariat a été signée avec l'institut Marine de Brest offrant une réduction de 20% aux salariés sur présentation de la carte du CSE
Des échanges sont en cours avec l'institut Patchichi pour la signature d'une convention

**Départ de Mme Hélène BLAIZE et
arrivée de Mme Valérie ROUXEL à 16h**

Point 14 : Présentation de l'appel à projet fratries

La parole est donnée à Mme KERNEIS, chef de service au Pôle Social, en visioconférence pour présenter ce point.

a. AAC Village Fratries

Afin de compléter l'offre existante, le Conseil Départemental du Finistère a engagé en juillet 22 une démarche d'appel à projet pour la création d'une nouvelle structure implantée sur 3 sites distincts :

- TREFFIAGAT, pour le Sud
- PLEYBEN, pour le Centre
- PLOUZEVEDE, pour le Nord

Chaque structure est composée de plusieurs hébergements regroupés permettant l'accueil d'une fratrie jusqu'à 6 enfants ; 2 à 3 fratries pouvant vivre sous le même toit et selon des modalités d'intégration proposées

Les objectifs sont :

- ❖ Inscrire le jeune dans son territoire de vie, les opérateurs retenus devront s'appuyer sur les ressources locales sur l'ensemble du territoire finistérien,
- ❖ Maintenir les liens entre membres d'une même fratrie,
- ❖ Evaluer les compétences parentales lors de temps dédiés avec un enfant et/ou l'ensemble des membres de la fratrie,
- ❖ Offrir une surveillance constante portée par l'équipe éducative,
- ❖ Proposer un accueil physique 365 jours/an destiné aux mineurs, et téléphonique 24h/24 pour les familles et partenaires,
- ❖ Mettre en place un accompagnement éducatif spécifique à l'ensemble de la fratrie quel que soit l'âge des enfants sur un site dédié à partir duquel s'articulent les prises en charges,
- ❖ Garantir une souplesse permanente dans l'adaptation des prises en charge au vu des besoins spécifiques des mineurs.

La cohérence financière

- Un prix de journée moyen est attendu entre 160 et 170 euros par jour comprenant toute prise en charge.
- Les candidats doivent assurer le financement des missions suivantes :
 - ✓ Frais d'hébergement,
 - ✓ Accompagnement,
 - ✓ Frais d'alimentation et hygiène,
 - ✓ Frais d'argent de poche et d'habillement définis par le CD pour l'accueil familial,
 - ✓ Frais de déplacement des jeunes inhérents à la prise en charge,
 - ✓ Frais liés aux démarches administratives des mineurs/jeunes majeurs,
 - ✓ Frais de fournitures scolaires et scolarité,
 - ✓ Frais de fonctionnement,
 - ✓ Frais de santé physique et mentale.
- Les porteurs de projet devront rechercher toutes les mutualisations possibles visant à optimiser le coût des prises en charge.

La Fondation a été retenue pour le site de Plouzévéde pour la création du village fratrie : ensemble d'une fratrie pour un accueil ouvert aux mineurs de 0 à 18 ans et un accueil téléphonique 24h/24h.

Il s'agira d'un accompagnement éducatif spécifique à la fratrie placée par le Juge aux affaires familiales. Les maisons seront de plain-pied pour pouvoir accueillir si besoin des jeunes en situation de handicap. Il va falloir réadapter le budget pour 30 enfants et non 90 comme prévu initialement. Construction de 5 maisons pour 6 enfants dans chaque logement. Chaque maison aura une terrasse et un jardin, le lotissement se trouvera en plein bourg de Plouzévéde, rue du Roz.

M. Franck MONFORT questionne sur l'organisation du temps de travail et demande s'il y aura des veilleurs la nuit.

M. COGEN répond que le temps de travail ne va pas changer. Le prix de journée se situe entre 160-

170€ mais ce montant n'est pas satisfaisant.

Mme KERNEIS précise que l'organisation n'est pas actée pour l'instant, l'option retenue est celle de couples d'Assistants Familiaux et d'éducateur spécialisé mais pas de profil d'insertion.

M. Michel MOGAN ajoute que pour l'instant, ce sont des hypothèses dans le montage du dossier d'appel à projet, rien n'est totalement défini.

M. COGEN annonce la prochaine étape : ce sera de faire un groupe de travail avec le budget attribué, information à avoir sans doute début janvier 2023 ce qui permettra de travailler sur l'organisation.

M. MOGAN prévoit une équipe dédiée avec un roulement précis pour la mise en place de ce projet. Il faut répondre rapidement aux besoins des enfants du Finistère.

Départ de Mme Michelle CREACH à 16h10

Au départ de Mme CREACH, M. Jacques LE BORGNE assurera le rôle de Secrétaire de séance pour le reste de la réunion.

Point 7 : Avis sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et le Plan Global de Financement Pluriannuel 2023-2027

Mme Valérie ROUXEL présente ce point, qui a été un exercice difficile dans la conjoncture actuelle, et donne lecture du diaporama.

Prévisions 2023 en nombre de journées par activité et modes d'hospitalisation :

	EPRD 2022	EPRD 2023	Ecart en jours	Ecart en %
SSR HC	81 920	82 308	388	0,5%
SSR HTP	36 434	38 505	2 071	5,7%
MCO médecine	1 850	1 865	15	0,8%
MCO Dialyse	4 600	4 625	25	0,5%
TOTAL	124 804	127 303	2 499	2,0%

En 2023, la Fondation prévoit une hausse de 2% de son activité par rapport à l'EPRD 2022 avec un fort développement de ses activités en HTP sur le site de BREST et de ses activités en HC sur les sites de Roscoff,

Les hypothèses de l'EPRD 2023

- L'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2023 est fondé sur :
 - Les prévisions d'activité,
 - La mise à jour du plan pluriannuel d'investissements dans le cadre de l'élaboration du PGFP,
 - La prise en compte pour les recettes des activités de SSR, du maintien des recettes au niveau reconductible actuel sans savoir si la réforme de financement concernant ce secteur s'appliquera au 1^{er} juillet 2023 ou au 1^{er} janvier 2024
 - La compensation des mesures de revalorisations salariales du SEGUR (personnel médical et non médical) et de la nouvelle valeur du point
 - Le fonctionnement de la SCI BREIZH SANTE pour porter les projets immobiliers du site de Ty Yann,
 - La recherche d'équilibres avec la prise en compte de l'inflation supérieure aux mesures d'accompagnement de 2022.

Le compte de résultat prévisionnel 2023 présenté à l'équilibre

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	38 602 350,00	47 706 213,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 - Charges à caractère médical	4 053 600,00	3 000 000,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	10 018 342,00	5 244 730,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	3 276 651,00		
TOTAL DES CHARGES	55 950 943,00	55 950 943,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)			RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	55 950 943,00	55 950 943,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

L'évolution des recettes en K€ :

Produits	Anticipé 2022 (A)	EPRD 2023 (B)	Ecart
			B-A
Titre I : produits de l'assurance maladie	45 817	47 706	1 889
Titre II : Autres produits de l'activité hospitalière	3 000	3 000	0
Titre III : Autres produits et reprises de provisions	5 169	5 245	76
TOTAL	53 986	55 951	1 965

L'évolution des dépenses en K€ :

Dépenses	Anticipé 2022 (A)	EPRD 2023 (B)	Ecart
			B-A
Titre I : charges de personnel	37 192	38 602	1 410
Titre II : charges à caractère médical	3 720	4 054	334
Titre III : charges à caractère général & hôtelier	8 715	10 018	1 303
Titre IV : charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	4 080	3 277	-803
TOTAL	53 707	55 951	2 244

Les mesures d'inflation 2023

- En recettes de dotation annuelle de financement, des recettes complémentaires :
 - 390 K€ reconductibles,
 - 460 K€ sollicités
- En dépenses prévisionnelles :
 - médicaments et dispositifs médicaux : +6% (151 K€),
 - contrats de maintenance médicaux : +10% (29 K€),
 - énergie : électricité x 2 / chauffage x 2,5, soit un impact de 828 K€
 - Alimentation : +20%, soit un impact de +204 K€

Plan global de financement pluriannuel (PGFP) 2023 - 2027

- Perspectives de maintien des recettes DAF, MCO et DMA.
- Autofinancement du renouvellement courant.
- Recherche du maintien des équilibres financiers sur le moyen et long terme par le fonctionnement avec la SCI qui porte les projets immobiliers du site de Ty Yann mais forts impacts sur le titre 3 des coûts croissants des travaux immobiliers et des taux d'intérêts des emprunts.
- Prise en compte des travaux de rapatriement des activités du site de Saint-Luc sur la presqu'île de Perharidy et des conséquences sur les comptes à partir de 2026 : accroissement du titre 4 des dépenses d'amortissements et frais financiers et économies des dépenses du titre 1 de frais de personnel.

Le niveau des investissements atteint 20.794 € sur 5 ans.

Ces investissements s'accompagnent d'emprunts à hauteur de 7.000 K€ dont 5.500 K€ libérés en 2023.

Les autres investissements immobiliers le pôle « enfance-famille » et le plateau ambulatoire adultes sur le site de Brest sont portés par la SCI BREIZH santé,

En K€	Anticipé 2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultats	0	0	8	-135	-48	-12
CAF	2 918	1 934	1 826	2 050	1 765	1 417
Var. sur FR	-24	-535	-4 143	-3 362	-927	-74
FRNG	8 100	7 565	3 422	60	-867	-941
Trésorerie	11 913	11 379	7 235	3 873	2 946	2 873

- Capacité d'autofinancement : Elle permet de couvrir les remboursements de la dette et les renouvellements d'investissements courants.
- Fonds de roulement et trésorerie : le fonds de roulement net global et la trésorerie sont fortement impactés par la hausse du coût des projets immobiliers et la hausse des taux mais les indicateurs s'améliorent dès 2028.

Ratios

Endettement	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio d'indépendance financière	13,01%	25,51%	24,06%	22,89%	21,99%	21,18%
<i>Rapport entre les dettes à moyen & long terme et les capitaux permanents</i> <i>Mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des capitaux permanents.</i> <i>Ce ratio est dénommé "indépendance financière" mais il mesure en fait le taux de dépendance financière.</i>						
Taux d'endettement (dette/total des produits)	7,21%	15,99%	14,61%	13,59%	12,53%	11,56%
Durée apparente de la dette	1,33	4,63	4,49	3,75	4,06	4,70
<i>Rapporte le total de l'encours de la dette à la CAF.</i>						
Capacité de remboursement des emprunts	13,06%	21,68%	46,31%	35,85%	44,74%	63,05%
<i>Mesure la part des amortissements, partie la plus importante de l'autofinancement absorbée par le remboursement en capital de la dette.</i> <i>Plus cette part est élevée, moins l'établissement dispose d'autofinancement net réel à consacrer au renouvellement de ses immobilisations.</i>						
Marge brute (en K€)	2 974	1 985	1 921	2 139	1 849	1 495
Taux de marge brute	5,65%	3,63%	3,50%	3,86%	3,31%	2,67%

Conclusion

- Dans un contexte de forte hausse des prix des travaux immobiliers et des taux d'emprunts, la création de la SCI BREIZH SANTE permet la mise en œuvre de la stratégie immobilière de la Fondation pour le pôle sanitaire mais la prudence s'impose et la recherche continue d'optimisation et de mutualisation de surfaces et d'économies sur les couts de constructions et les dépenses de fonctionnement.
- Malgré les fortes incertitudes liées au contexte sanitaire et à l'absence de visibilité sur le déploiement de la réforme du financement des activités de soins de suites et de réadaptation décalée dans le temps. Il est indispensable que les activités sanitaires de la Fondation puissent bénéficier d'une mue architecturale permettant d'optimiser les outils (ratios nombre lits /m2 pour le site de Perharidy par exemple) tout en offrant une réponse de proximité à la hauteur des besoins de la métropole Brestoise (plateaux de rééducation, site de Ty Yann).

Augmentation de 6 millions pour les dépenses de personnel entre 2019 et 2022 à cause principalement du Ségur. Pas de bouclier sur le sanitaire.

Il faut que l'on soit soutenu par l'ARS dans nos projets nécessaires au territoire finistérien.

On sera obligé de se comparer à nos collègues et à ce que montre l'échelle nationale au niveau indicateur d'occupation pour ne pas s'éloigner de ce qui est demandé.

Ce sera sur le nombre de séjours en fonction des pathologies des patients accueillis.

M. Jacques LE BORGNE interroge sur la construction des objectifs d'activité des services car il est inquiet par rapport à la demande d'augmenter les activités. Cela va encore augmenter la souffrance au travail.

Mme ROUXEL répond que c'est une négociation avec les instances par rapport au nombre de lits ou de places.

Retour de Mme Hélène BLAIZE à 16h45

M. COGEN pense qu'il faut demander le maximum puisque la réforme va payer à l'activité et non plus en dotation.

Mme la Présidente dit que c'est une stratégie en rapport avec la réforme des autorisations de Soins Médicaux et de Réadaptation. Il faut faire extrêmement attention à ce qu'on ne retire pas des autorisations à la Fondation.

Une suspension de séance est demandée à 16h50 par la CGT.

Reprise de la réunion à 17h.

Le secrétaire de séance, M. LE BORGNE, demande l'avis des élus :

POUR : 0 ABSTENTION : 0 CONTRE : 16

Le CSE est défavorable à l'unanimité.

M. Franck MONFORT explique la raison de ce vote : le budget n'est pas suffisamment proche de ce que vivent les salariés. Les moyens en personnel pour accueillir les patients lourds sont insuffisants.

Point 4 : Information sur la hausse des tarifs

Mme Valérie ROUXEL présente le tableau ci-dessous. Elle annonce une hausse des tarifs de 12% de manière générale applicable au 1^{er} janvier 2023.

HAUSSE DES TARIFS POUR 2023		
	Tarif actuel	Tarif proposé au 1 ^{er} janvier 2023
Forfait télévision	10,00 €	11,00 €
Forfait Wifi	10,00 €	offert
Hôtel pour patients	14,00 €	20,00 €
Hôtel des familles		
chambre simple	20,00 €	22,00 €
chambre double	30,00 €	33,00 €
chambre triple	40,00 €	44,00 €
Restauration pour visiteurs		
Petit déjeuner	3,00 €	3,40 €
Repas invité	12,00 €	13,50 €
Repas enfant	5,00 €	5,60 €
Repas de fête	15,00 €	16,80 €

Mme Marion STEPHAN demande si le prix du ticket repas va changer pour les salariés.

Mme la Présidente répond non puisque c'est conventionnel, cela doit suivre le taux du point.

Mme Claire BOURVEN trouve que le prix du repas pour les familles est cher au self et qu'il va sans doute encore augmenter. C'est difficile pour des familles déjà en situation précaire et qui accompagnent leur enfant hospitalisé.

M. Jacques LE BORGNE demande s'il existe un fonds de solidarité à ce sujet.

Mme la Présidente précise que non mais va voir auprès des assistantes sociales si quelque chose peut être fait.

Départ de Mme Valérie ROUXEL à 17h05

Point 13 : Information sur le rappel Ségur du mois de mars 2021 pour les EHPAD de la Fondation

Mme la Présidente annonce que pour l'année 2022, des crédits ont été versés pour le Ségur et le rappel sera payé avec le salaire de décembre 2022 dans les EHPAD.

M. Franck MONFORT interroge sur la prime Grand Age.

Mme la Présidente répond que c'est également en cours.

M. David COGEN propose de reprendre ce point lors de la réunion des Délégués Syndicaux du 14/12/22.

M. Franck MONFORT pense que cette nouvelle rassurera les salariés et que ça va dans le bon sens.

Additif Point 1 : Avis sur la décision unilatérale de l'employeur relative aux mesures Ségur en faveur des salariés exclus

Mme la Présidente parle du reliquat d'une enveloppe budgétaire dans le sanitaire.

M. Eric ESNAULT montre un diaporama : le montant intégral pour l'année 2022 sera versé au 31/12/2022 aux salariés exclus jusque-là du Ségur.

La Fondation Ildys applique la Décision unilatérale de la FEHAP en date du 26 octobre 2020 relative à l'attribution d'une indemnité forfaitaire Ségur aux personnels des établissements de santé, la Recommandation patronale du 21 décembre 2021 relative à la mesure Laforcade 1 et l'Accord de branche du 2 mai 2022 relatif à l'indemnité « métiers sociaux-éducatifs ».

La Fondation Ildys a décidé de faire bénéficier aux salariés non visés par ces textes, au titre de l'année 2022, des mesures Ségur.

Article 1 – Salariés concernés

Les salariés bénéficiaires :

- Sont liés par un contrat de travail au 31/12/2022
- N'ont pas bénéficié d'aucune des primes suivantes au titre de l'année 2022 : Ségur 1, Conférence des métiers sociaux éducatifs et Laforcade 1

(ou, ont bénéficié d'une partie de ces primes en raison de leur affectation)

Sont exclus les salariés concernés par le décret 2022-1198 du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux et à certaines indemnités.

Article 2 – Montant et date de versement

Le montant annuel par salarié bénéficiaire est le suivant :

- 2856 euros bruts pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Ce montant s'entend pour un contrat de travail à temps plein, présent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Une proratisation du montant est appliquée en fonction :

- Du temps de présence du salarié sur la période de référence
- Du temps de travail contractuel du salarié
- Du pourcentage des primes précitées perçu par le salarié au cours de l'année 2022, en raison de son affectation
- Des éventuelles absences non rémunérées du salarié.

Le montant annuel versé aux médecins exclus sera plafonné au montant du Ségur médical perçu sur l'année 2022 par les médecins des établissements sanitaires.

Cette décision unilatérale est applicable sur le seul contrat en cours pour les salariés ayant bénéficié de plusieurs contrats sur l'année.

Le versement interviendra sur la paie du mois de décembre 2022 et sera unique au titre de l'année 2022.

M. Jacques LE BORGNE pense aux CDD qui ont fait plusieurs contrats durant l'année 2022 : quelle est la décision pour cette catégorie de salariés ?

La Direction prendra en compte le dernier contrat. M. David COGEN précise que cela concerne environ 100 personnes.

Pour M. MONFORT, la CGT se félicite de cette nouvelle et les salariés seront satisfaits de cette décision.

M. Jacques LE BORGNE soumet ce point au vote :

POUR : 13

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Départ de Mme Sonia BODENES à 17h15

Point 6 : Information sur les départs et les recrutements du dernier trimestre 2022

M. Eric ESNAULT commente le diaporama.

Etablissements	Nombre de Recrutements
FONDATION ILDYS - EHPAD KERAUDREN	2
FONDATION ILDYS - EHPAD LA SOURCE	1
FONDATION ILDYS - EHPAD ST JACQUES	1
FONDATION ILDYS - SIEGE	2
FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY	4
FONDATION ILDYS - SITE TY YANN	3
FONDATION ILDYS - SOCIAL	3
FONDATION ILDYS - ST V. LANNOUCHEN	5
Total général	21

Etablissements	Décès du salarié	Démission	Départ retraite	Fin essai salarié	Lic. Fin de période d'att.	Lic. Inaptitude	Lic. pour faute grave	Rupture conventionnelle	Total
FONDATION ILDYS - EHPAD KERAUDREN		2							2
FONDATION ILDYS - EHPAD LA SOURCE	1	1		1		1			4
FONDATION ILDYS - EHPAD ST JACQUES		1					1		2
FONDATION ILDYS - SAMSAH BREST		2							2

FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY		5				1	1		7
FONDATION ILDYS - SITE SAINT LUC								1	1
FONDATION ILDYS - SITE TY YANN		2	1	1			1		5
FONDATION ILDYS - SOCIAL		1			2			1	4
FONDATION ILDYS - ST VINCENT LANNOUCHEN	2	1							3

Pour répondre à M. MONFORT, M. ESNAULT explique qu'un abandon de poste peut être considéré comme une faute grave.

Point 12 : Avis sur la procédure de reclassement d'un agent des services du Manoir de Kéraudren

M. Eric ESNAULT expose les faits. La salariée concernée a eu des échanges le 25/11 et le 08/12/22 après un avis d'aptitude rendu le 17/11/22 par le médecin du travail. La salariée n'est pas intéressée par un bilan de compétence et ne souhaite pas un reclassement sur un poste administratif. La Fondation n'a pas de solution à proposer.

Ce point est soumis au vote :

POUR : 13

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0



Les débats étant clos, la séance est levée à 17h30.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

